

festival photo **images & neige**

Règlement de participation aux expositions

Règlement valable à compter du 15 mai 2027

Article 1 - Organisateur

Le Festival Images & Neige est organisé sur trois jours en janvier, de vendredi à dimanche, et porté par la Ville de Cluses. Les dates sont précisées au printemps de l'année précédant celle d'organisation de l'édition, soit pour l'année 2027, les 22, 23 et 24 janvier.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants

Vendredi : 8h30 à 18h suivi d'un vernissage du festival.

Samedi : 10h - 18h / 19h : soirée de l'invité d'honneur

Dimanche : 10h - 18h

Article 2 - Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de participation aux expositions organisées dans le cadre du Festival Images & Neige de Cluses. Ce festival met à l'honneur la photographie et l'image en lien avec la neige, le froid, les sports d'hiver, etc.

Article 3 - Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les photographes, amateurs ou professionnels, français ou étrangers. Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale de participation. Les œuvres proposées doivent s'inscrire dans l'univers du festival Images & Neige en intégrant au moins un des éléments suivants : la neige, le froid et/ou la glace.

Toutes les formes d'expression photographique sont les bienvenues, sont notamment admises, sans que cette liste soit exhaustive : photographie de nature, de science, d'activités humaines, de sport, d'environnement, d'architecture, de mode, aérienne ou sous-marine, art urbain, abstraction. Les candidats sont encouragés à proposer une interprétation personnelle et créative du thème, mettant en valeur la richesse des regards et des écritures photographiques.

Article 4 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre :

1. Une fiche de candidature dûment remplie selon le modèle fourni par l'organisation et comprenant une note d'intention sur la série proposée présentant le concept, contexte et nombre d'images.
2. Un portfolio de 9 à 20 images représentatives de la série qui sera exposée (format .jpg, 2000 pixels au plus large). Chaque image sélectionnée sera conforme aux thématiques du festival évoquées supra.
Une « série », est la succession d'images qui, visualisées ensemble, forment un tout cohérent et harmonieux.
3. Un descriptif technique de l'exposition (dimensions, supports, besoins particuliers) selon modèle fourni en annexe de la fiche de candidature.

Le tout devra être envoyé par email à l'adresse contact@clusesimages.com avant la **date limite indiquée dans l'appel à candidatures publié sur les réseaux sociaux**. Les dossiers incomplets ou hors délai ne sont pas pris en compte. Un accusé de réception est transmis systématiquement.

Un même candidat ne peut porter que deux dossiers de candidature maximum. Le dépôt de candidature est gratuit.

Article 5 - Sélection

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection composé de membres de l'organisation du festival et de professionnels de l'image. Les critères d'évaluation incluent :

- Qualité artistique et technique
- Originalité de la démarche
- Cohérence avec la thématique du festival

Les candidats seront informés de la décision par email. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Article 6 - Engagements des exposants

Les artistes sélectionnés s'engagent à :

- Fournir les œuvres prêtes à être exposées : cadres, supports, etc.

- Accrocher et décrocher les œuvres lors des dates précitées ultérieurement (veille du début de l'évènement et dernier jour d'évènement à la clôture).
- Autoriser l'utilisation de deux œuvres maximum à des fins de communication pour le festival : site web, réseaux sociaux, affiches, presse, livret de visite, etc. Les copyrights des artistes seront mentionnés.
- Etre présent durant la totalité de l'évènement afin de présenter ses œuvres.
- Assister à la soirée de vernissage ainsi qu'à la soirée du parrain.

Article 7 - Prise en charge

Le festival prend en charge :

- Les frais d'assurance des œuvres pendant la durée de l'exposition,
- La communication autour de l'évènement,
- Les frais d'hébergement pour l'artiste habitant à plus de 70 km du lieu d'exposition durant 3 nuits : jeudi, vendredi et samedi,
- Partiellement les repas pour les jours suivants : vendredi midi, samedi midi, samedi soir, dimanche midi. Une participation de 5€ par repas est demandée.
- La mise en place des supports d'exposition (grilles d'exposition et accroches) et éclairages

Le festival ne prend pas en charge :

- Les frais de déplacement.
- Les frais d'hébergement et de repas des accompagnants (leur part sera directement payée par l'exposant).
- Tout autre défraiement non mentionné dans le présent règlement.
- Les frais de tirages sont réalisés par les photographes sur le support de leur choix.

Article 8 - Responsabilité

L'artiste reste seul responsable du contenu de son œuvre. Toute image contenant un contenu discriminatoire, violent ou contraire aux lois en vigueur sera exclue.

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, la Ville de Cluses se réserve le droit : d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Ville ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement de l'évènement.

Article 9 : Droit d'accès aux informations nominatives

Le traitement des informations nominatives recueillies sera mis en œuvre pour la bonne gestion de l'évènement et pour prévenir les candidats retenus, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 aout 2004.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse suivante : **Direction des affaires culturelles - Ville de Cluses - Festival Images & Neige - 1 place Charles de Gaulle - 74300 CLUSES.**

Article 10 - Acceptation du règlement

La participation au festival implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site de la ville www.cluses.fr et sur demande à **Direction des affaires culturelles - Ville de Cluses - Festival Images & Neige - 1 place Charles de Gaulle - 74300 CLUSES.**